***L’ALIA est en ligne !***

L’Autorité luxembourgeoise indépendante de l’audiovisuel, établissement public créé fin 2013, dispose désormais de son propre site Internet.

www.alia.lu a été mis en place afin de donner accès à tout un chacun aux informations concernant la régulation des services de médias audiovisuels, aux données utiles sur les missions, aux champs d'action ainsi qu’aux décisions et avis de l'Autorité. L’ALIA surveille les programmes de radio et télévision ayant une concession ou permission luxembourgeoise, elle attribue les fréquences pour les radios locales et régionales et est également en charge de la classification des films sortis en salle.

Le site renseigne par ailleurs sur les évolutions dans le domaine de la régulation des médias audiovisuels tant au niveau national qu'international, l’ALIA étant membre de la plateforme européenne des régulateurs (EPRA) ainsi que du groupe des régulateurs européens des services de médias audiovisuels (ERGA) institué par la Commission européenne.

Un volet tout aussi important parmi les missions de l'ALIA est d’être à l'écoute des auditeurs et téléspectateurs. Ainsi, toute personne physique ou morale qui s'estime lésée par le contenu d'un service peut porter plainte auprès de l'ALIA – dans la mesure où ce contenu porte e.a atteinte à la protection des mineurs, à la dignité humaine (race, opinion, religion ou nationalité) ou encore lorsqu'il comporte des éléments de pornographie.

La langue officielle du site est le français. Des adaptations en anglais et en allemand suivront.

L’Autorité est issue de la Commission indépendante de la radiodiffusion (CIR) et du Conseil national des programmes (CNP), organes de régulation créés par la loi sur les médias électroniques de 1991. Si la CIR était l’organe en charge de l’attribution des fréquences pour radios locales et régionales, le CNP surveillait les contenu des radios et chaînes de télévision sous concession luxembourgeoise.

Luxembourg, le 8 septembre 2015